

**MAIRIE DE GOURBERA**  
**DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX**  
**SYNTHESE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 30 juin 2022 à 19h30**

Sous la présidence de Philippe CASTEL, Maire.

Présents : Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Alex Maury, Dominique Oréa, Marc Pérol

Absent(es) excusé(es) : Anne-Marie Detouillon, Caroline Dupouy, Jean-Pierre Courrèges  
 donne procuration à Philippe Castel.

Absent(es) : Max Rossetti.

**DATE DE CONVOCATION : 23/06/2022**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François Dussarrat**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 19 mai 2022**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

**1- CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ER CLASSE ET SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique, rendu le 23 mai 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création, à compter du 01 juillet 2022, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 1er classe et la suppression, à compter du 01 juillet 2022, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**2- SUPPRESSION DU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il convient de prévoir la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée de 28 heures, le Conseil Municipal, vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, vu le Code de la fonction publique, vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mai 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer un poste permanent à temps non complet d'une durée de 28 heures de rédacteur principal de 1ere classe. La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **3- SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de l'ancien adjoint technique, il convient de prévoir la suppression d'un emploi permanent à temps complet, le Conseil Municipal, vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, vu le Code de la fonction publique, vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mai 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire explique que les deux dernières délibérations sont prises dans l'objectif de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

### **4- FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2022 (FEC)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Canton de Dax-1 bénéficie cette année d'une enveloppe FEC de 64219 € répartie entre les 10 communes du Canton.

Pour 2022, la commune de Gourbera bénéficiera d'une dotation de 5700€ qui aurait dû se monter à 6490€. En effet, la commune de Siest n'a pas utilisé sa dotation en 2021 la récupère en 2022. Ce modèle de répartition des dotations permet ainsi à toutes les communes de percevoir la même somme en fin de mandat. Le fonctionnement des attributions avait été décidé par les élus en début de mandat.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'utiliser cette dotation dans l'équipement de radars pédagogiques et de tables d'extérieur.

Monsieur Alex Maury a sollicité le lycée Haroun Tazieff pour établir un devis de tables de pique-nique. Le prix d'une table est d'environ 310€ HT. Celles-ci sont fabriquées par les élèves de la filière technologique. Monsieur Maury précise que les élèves apportent un soin qualitatif dans la confection de leur ouvrage. Les conseillers municipaux se basent sur une commande de 6 tables dans un premier temps qui seront installées à la grange, au bord du ruisseau, au futur gîte étape de Compostelle et autour de la mairie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le projet FEC 2022. L'ensemble des élus valident l'achat des tables. Le principe d'implantation de radars est validé à 5 voix pour, 2 non et une abstention. Le nombre de radars et les lieux d'implantation seront définis ultérieurement. A la majorité des voix, le dossier FEC 2022 est adopté.

### **5- POINT SUR L'AMENAGEMENT DU BOURG**

La prochaine réunion aura lieu le 12 juillet à 11h. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux disponibles à venir y assister.

### **6- PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le Maire expose le compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) présenté en conseil communautaire le 18 mai 2022.

La CRC émet des remarques sur la situation financière du CAGD. Elle constate une chute nette de l'autofinancement et une augmentation des dépenses de fonctionnement sur la période 2016-2020. Un recours important à l'emprunt est souligné, expliqué par un investissement de 55M d'euros. L'encours de la dette est passé de 25,1M€ en 2016 à 41,1M€ en 2020. Elle indique cependant que la dette est restée soutenable avec une capacité de désendettement s'établissant à 5,5 ans en 2020.

Concernant les budgets annexes, la CRC souligne que les déficits des budgets « quartier d'affaires de la Gare » et « pépinière d'entreprises » pèseront fortement sur le budget principal lors de la clôture. Seule la situation financière du budget annexe « transports de personnes est positive.

La CRC recommande d'adopter un pacte financier et fiscal ce qui permettrait d'améliorer les mécanismes de péréquation existants et d'harmoniser la fiscalité.

La CRC préconise également de renforcer la mutualisation des services, spécialement ceux chargés du système d'information et des services techniques. La CRC encourage les 2 villes centres à créer une commune nouvelle. Cette piste n'est pas retenue par les élus.

Sur le volet urbanisme, la CRC a examiné les indicateurs de suivi du PLUIh du CAGD se rapportant à la consommation des espaces et à l'évolution de la population sur le territoire. La Chambre rappelle que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) préconise d'utiliser en priorité les espaces disponibles dans les zones urbaines existantes (friches...).

Sur la compétence de l'eau et l'assainissement, la CRC constate que le service public de l'eau du Grand Dax ne gère que 2 communes (Dax et Seyresse) sur 20, soit 37% de la population. Monsieur le Maire précise qu'en 2023, Narrosse transfèrera sa compétence au Grand Dax. Il est envisagé également le rattachement de Tercis qui devient une commune importante et d'Oeyreluy. À ce jour Gourbera, gérée par le Sydec, ne peut, pour des raisons techniques, se rattacher au Grand Dax.

La Chambre observe une surreprésentation des petites communes, décidée par un accord local sur la répartition des sièges du Conseil Communautaire, au détriment de Dax et Saint Paul Les Dax. Cette composition reflète le vœu de son Président Monsieur Julien Dubois, d'associer pleinement l'ensemble des communes à la politique du Grand Dax.

La CRC a relevé un financement illégal accordé aux clubs sportifs car le Grand Dax n'a pas la compétence sportive. La CRC demande immédiatement de cesser de verser des subventions. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une solution a été apportée à ce problème juridique et permettra ainsi aux petits clubs de survivre.

La CRC recommande à l'Agglomération du Grand Dax de fusionner avec la communauté de communes Côte Landes Nature composé de 10 communes (Castets, Léon, Lévignacq, Linxe, Lit-et-Mixe, Saint-Julien-En-Born, Saint-Michel-Escalus, Taller, Uza, Vielle-Saint-Girons).

Castets fait partie, selon l'INSEE, du bassin de vie de Dax. L'extension du périmètre donnerait à la CAGD une ouverture sur la côte Atlantique.

## 7- QUESTIONS DIVERSES.

### a) Transports scolaires

À la rentrée de septembre 2022, la compétence transport scolaire sera exercée sur son territoire par le Grand Dax. Pour la commune, il n'y a pas de circuit prévu pour les enfants scolarisés à Herm car la CAGD organise uniquement le transport des enfants scolarisés en RPI, collèges et lycées.

Potentiellement, 10 enfants peuvent être concernés en 2022-2023 par le trajet Gourbera-Herm. Monsieur le Maire propose, avant d'enclencher toute démarche, d'interroger les familles qui pourraient éventuellement être intéressées par ce service. Les familles scolarisant leurs enfants sur Saint Paul Les Dax le seront également. Le point de desserte serait devant la mairie.

### b) Participation financière des élèves de Gourbera scolarisés à Saint Paul Les Dax

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu un courrier de Monsieur Lavielle Jean, adjoint délégué de Saint Paul Les Dax le 28 juin 2022. Celui-ci demande une participation financière de la commune pour les enfants de Gourbera scolarisés à Saint Paul Les Dax. Calculée en fonction des frais de fonctionnement des établissements scolaires (hors périscolaire), la contribution serait de 1200 € par enfant. Actuellement, 10 enfants sont recensés. La participation s'élèvera à 12000€. Monsieur le Maire indique que cette dépense a été prévue au budget 2022.

### c) Travaux d'électricité

Suite au rapport de l'Apave sur le contrôle des ERP, des travaux d'électricité sont à entreprendre :

- Au local des chasseurs, la prise de terre n'est pas aux normes,
- Pompe de l'arrosage en défaut,
- Éclairage du bureau du maire,
- Lumière de contrôle à l'extérieur du congélateur de la Grange,
- Alimentation de la paillasse du foyer.

Monsieur Maury Alex signale que le dernier candélabre à changer sur la route de Buglose devrait enfin être mis en place par le Sydec.

**d) Compte rendu sur la rencontre avec Monsieur Bedat, Conseiller Départemental le jeudi 23 juin 2022.**

Madame Elsa Léglize s'excuse de pas avoir pu assister à la visite de Monsieur Bedat pour des raisons professionnelles et demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'avoir un compte rendu de cette réunion.

Monsieur le Maire regrette que peu de conseillers municipaux aient assisté à la réunion. Monsieur Jean-François Dussarrat était présent. Monsieur Alex Maury n'a pu y participer car il assistait ce jour-là à la réunion de la commission départemental du Sydec.

Lors de la réunion, plusieurs sujets ont été abordés : les finances, les compétences du département, les subventions aux associations, le rôle du département dans le volet social (financement des aides à domicile pour les populations fragilisées).

Au sujet de la voirie, Monsieur Bedat a expliqué que les travaux réalisés sur la RD342, route de Dax sont provisoires. Il y aura un nouveau gravillonnage mais pas de pose d'enrobé afin d'éviter les dénivelés des accotements qui de son point de vue, rendent la route dangereuse.

Monsieur le Maire conclue en indiquant que la réunion s'est déroulée de manière conviviale et souhaiterait qu'une rencontre des maires du canton de Dax-1 puisse se dérouler. La question sera posée auprès du Conseil Départemental.

Le document de support de la réunion sera demandé au secrétariat de Monsieur Bedat et remis aux conseillers municipaux.

**e) Réunion de la commission départemental énergie et du comité Syndical Sydec du 23 juin**

Monsieur Maury Alex explique que lors de la réunion, il a été conseillé aux communes de vérifier si elles recevaient la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange. La commune de Gourbera perçoit bien cette redevance.

**f) Fleuriste à Castets.**

Madame Elsa Léglize signale pour information que la fleuriste de Castets confectionne de jolies gerbes pour les cérémonies. Monsieur le Maire prend note de cette information. La commune est sensible au commerce local et s'approvisionne déjà auprès d'un fleuriste indépendant, implanté dans la même agglomération du Grand Dax que Gourbera. La commune a toujours été satisfaite des services de ce fleuriste.